LELEX

Compte-rendu conseil municipal 29 avril 2026 18 h 30

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Patrick LEVRIER, Maire, en séance ordinaire.

Etaient présents : TREMBLAY Sacha Adjoint

BEAUPOIL Dominique OUDIN Nathalie CHEVILLON Delphine
FINELLE Julien TRYOEN Sophie ZIOSI Pierre COUTURIER Pascal
Excusés : GABRIEL-ROBEZ Delphine pouvoir pour TREMBLAY Sacha
GENEVRIER Bernard pouvoir pour TRYOEN Sophie
Elue secrétaire de séance : OUDIN Nathalie

Ordre du jour

Approbation compte-rendu dernière séance
Urbanisme
Délibérations :
** Approbation compte de gestion 2025*
** Approbation compte administratif 2025*
** Affectation du résultat*
** Fiscalité directe locale : vote des taux 2026*
** Vote du budget primitif 2026 –*
Délibération autorisant la signature d'adhésion au service paie du centre de gestion
Délibération remboursement des frais de déplacement des élus
Questions diverses

URBANISME

Demandeurs
MACE Tony –réfection toiture et tavaillonsFaçade Sud - parcelle D 003
Autorisation accordée
DAMOIS Franck – Transformation combles en logement d'habitation – parcelle D27
Autorisation accordée

Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2025

Approbation à l'unanimité du compte de gestion 2025 établi par le Receveur
ET
Approbation à l'unanimité du compte administratif 2025 (11 pour dont 2 pouvoirs)

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	338 987.22 €	Dépenses	719 396.41 €
Recettes	529 371.97 €	Recettes	897 938.78 €
Excédent Inv 2025	**190 384.75 €**	**Excédent Fonct 2025**	**178 542.37 €**
Résultat clôture 2024	**- 129 038.99 €**	**Résultat clôture 2024**	**407 129.51 €**
		Part affecté Investis.	**247 129.51 €**

Résultat de clôture FONCT 2025 : Excédent 338 542.37 €
Résultat de clôture INV 2025 : Excédent 61 345.76 €

Restes à réaliser

Dépenses 134 095.00 € Recettes 136 000 €

Affectation du résultat

Après avoir examiné le compte administratif du budget général de l'exercice 2025 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 338 542.37 €
Le Conseil Municipal,
DECIDE par 0 CONTRE 0 ABSTENTION 11 POUR (2 pouvoirs)

d'affecter le résultat de fonctionnement 338 542.37 €

pour 238 542.37 € au compte 1068 (recettes d'investissement)

et le solde au compte 002 (recettes de fonctionnement) pour 100 000 €

Fiscalité directe locale – vote des taux

DECIDE de MAINTENIR LES TAUX d'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES et donc de les FIXER ainsi :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 21.94 %

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.60%

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70.13 %

0 CONTRE 0 ABSTENTION 11 POUR (2 pouvoirs)

Budget primitif 2026

VOTE à l'unanimité le budget primitif 2026 équilibré en recettes et dépenses
Section de fonctionnement 968 299 €
Section d'investissement 642 797 €

♦ subventions attribuées par l'assemblee deliberante

AMICALE ANCIENS COMBATTANTS UNC Association 250,00
STE CHASSE LA DIANE LELEX Association 500,00
ENTRAINEMENT SKI ALPIN ENFANTS CLUB DES SPORTS MONTS JURA Association 3 500,00
CULTURE POUR TOUS ET BIBLIOTHEQUE Association 1 000,00
FEU ARTIFICE CULTURE POUR TOUS Association 3 750,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS VALSERINE Association 500,00
LELEX'ELANCE Association 500,00
(ASSURANCE) SAPEURS POMPIERS et AMICALE 500,00
SOU DES ECOLES CHEZERY LELEX Association 750,00
UNIONS DONNEURS SANG Association 50,00
VERGER TIOCAN Association 50,00
FESTIVAL SCOLAIRE LES LIBELLULES FESTIVAL Association 700,00
CYCLO TOUR DE L'AIN 9 500,00

Délibération autorisant la signature d'adhésion au service paie du centre de gestion

L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités) par la mise en commun de moyens techniques.
Cette mission facultative présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisation des déclarations annuelles des salaires, simulations de salaire, éditions diverses.
Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé aux membres *du conseil municipal,* de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le *Maire,* à conclure la convention correspondante. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.
Accord à l unanimité pour conclure la convention avec le CDG 01

Délibération remboursement des frais de déplacement des élus

Le Conseil Municipal,
Considérant que les élus municipaux peuvent être amenés à engager des frais de déplacements de leur mandat,
Considérant la nécessité d'encadrer ces remboursements afin d'assurer la bonne gestion des deniers publics,
DECIDE à l'unanimité que les frais de déplacements sont remboursés sous réserve :

- Que le déplacement soit effectué dans l'intérêt de la Commune
- Qu'il corresponde à une mission ou représentation dûment justifiée
- Il est en lien direct avec l'exercice du mandat
- Produire un état détaillé

Questions diverses

Bâtiment communal la Poste : à la suite d'un problème de chaudière, une réflexion est engagée pour remédier à ce souci, éventuellement par la pose de radiateurs électriques

Ball trap 20 et 21 juin : Il est demandé à la Société de chasse « La Diane » par le biais d'une charte, d'installer une bâche pour récupérer les pigeons d'argile et les bourres plastique , le terrain étant situé en zone AP au PLUiH, aucun broyage ne devra être fait.
Le terrain devra être remis en état dans la semaine qui suit la manifestation. Un état des lieux sera effectué le lundi 29 juin.

La séance est levée à 21 h 30

Nathalie OUDIN
Secrétaire de séance

Patrick LEVRIER
Maire de Lélex